



Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical
du 29-06-2011 - 17h30**

L'An Deux Mil Onze, le 29 Juin, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Chinon, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE J.P.

Date de convocation du Comité : 16.06.2011

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 42

Secrétaire de séance : Mme N. SENNEGON

En début de séance, le quorum n'étant totalement atteint (il manquait un élu pour atteindre le quorum), M. DUVERGNE propose de commencer l'ordre du jour par les deux points suivants :

- présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de service du SMICTOM du CHINONNAIS (point n° 2 de l'ordre du jour)
- Questions et informations diverses (point n° 7 de l'ordre du jour)

Les autres points ont été débattus à partir de 19 H 05, lors de l'arrivée de M. LEMAIRE Hubert, délégué titulaire de L'île Bouchard (quorum atteint).

2) Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de service du SMICTOM du CHINONNAIS

M. DUVERGNE commente le diaporama adressé à chaque membre avec la convocation.

Ce rapport sera transmis aux Maires et Présidents des communautés de communes membres qui en feront rapport à leurs conseils avant le 30 septembre.

Précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2010

Sacs Poubelles de collecte sélective – Contrôles

Les sacs de collecte sélective font l'objet de contrôles inopinés de la part des ambassadrices du tri du SMICTOM. D'autre part, le prestataire de services chargé de la collecte transmet au Syndicat ses rapports journaliers de collecte sur lesquels sont mentionnés les refus de collecte de sacs jaunes et bleus pour erreur de tri, pour non respect du jour de collecte, ... etc.).

Journée portes ouvertes du Centre de Tri

La date est fixée au 24.09.2011. Elle sera communiquée aux usagers par l'intermédiaire du journal de tri qui sortira début septembre.

Compostage de quartier

En partenariat avec la Communauté de Communes de Rivière, Chinon et St Benoit la Forêt et la commune de CHINON, le SMICTOM du CHINONNAIS teste actuellement deux actions « compostage de quartier » sur CHINON.

Ces deux expériences ont débuté tout récemment et la phase démarrage s'est déroulée correctement du fait de la présence d'un maître composteur et d'une implication forte pour initier le projet.

Compostage individuel – Mise à disposition de bio seaux et de batons aérateur

Il n'est pas prévu de répondre favorablement à l'ensemble des demandes des usagers déjà équipés d'un composteur (uniquement au coup par coup et de façon limitée).

7) Questions et informations diverses

Résultat du marché d'appel d'offres 2011.03

« Prestations de transport pour la période du 01.07.2011 au 30.06.2014

- . Des déchets ménagers recyclables et non recyclables du SMICTOM du SUD LOCHOIS
- . Des mâchefers provenant du SMICTOM du CHINONNAIS »

Attributaire : Sté OURRY – CHAMPDEUIL (77)

Montant du marché :

MARCHE 2011 - 2014 - OFFRE RETENUE		OURRY - CHAMPDEUIL			
		Machefers	OM	Emballages	Bennes
		€ HT / tonne	€ HT / tonne	€ HT / tonne	€ HT/mois
Machefers + O.M. (UVE)	cas 1	19,50	9,50		760
Machefers + emballages	cas 2	19,50		30 (1)	
Machefers + OM + Emballages	cas 3	19,50	9,50	30	
Machefers	cas 4	28			
Emballages	cas 5			65	
O.M.	cas 6 (TC n° 1)		23		

(1) : Coût supplémentaire pour le vidage à St Benoit la F. en cas de refus par le Centre de Tri : 20 €HT /tonne

Mise en place d'un système de prélèvement semi-continu des dioxines et furannes sur l'U.V.E. de St Benoit la Forêt

Résultat du marché de travaux n°2010.06

Attributaire du marché : Sté Environnement SA – POISSY (78)

Montant du marché : 91 906 € HT

Subvention ADEME :

La commission régionale des aides de l'ADEME s'est prononcée le 12.04.2011 et a émis un avis favorable à la demande du SMICTOM ⇒ montant maximum alloué : 45 581,24 € HT

M. DUVERGNE précise que les travaux sont en cours de réalisation.

Assistance à maître d'ouvrage pour la passation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et d'exploitation du Centre de Tri du SMICTOM du CHINONNAIS

Résultat du marché N° 2011/01

⇒ Lot n° 1 : assistance technique au maître d'ouvrage :

Attributaire : Sté Orthémis Environnement – Rilleux La Pape (69)

Montant du marché (tranche ferme) : 14 000 € HT

SMICTOM du Chinonais • Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

24 place Jeanne d'Arc • B.P. 203 • 37502 CHINON CEDEX






Tel. 02 47 93 22 05 • Fax. 02 47 93 05 87



www.smictom.com

- ⇒ Lot n°2 : Assistance juridique au maître d'ouvrage
 Attributaire : Cabinet PALMIER – Paris (75)
 Montant du marché (tranche ferme) : 9 600€ HT

Audit U.V.E.

Le bureau d'études CADET INTERNATIONAL a clôturé dernièrement l'audit sur l'U.V.E. de ST BENOIT LA FORET. Un exemplaire de la synthèse du diagnostic technique et de l'état des lieux des installations est présenté et commenté lors de la séance par M. DUVERGNE.

 <p>Audit des installations de l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de ST BENOIT LA FORET</p> <p>SYNTHESE</p>  <p>Page 1</p>	<p>Synthèse de l'audit des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Installations ancienne nécessitant une attention particulière pour assurer les performances, le bon état de fonctionnement et la disponibilité, ▼ Exploitation des installations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations bien entretenues et bien exploitées, ▪ Dispositions globalement prises pour anticiper et préparer les interventions de maintenance, d'entretien et de renouvellement nécessaires ▼ Les performances sont bonnes et conformes aux exigences réglementaires ▼ Quelques difficultés néanmoins constatées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cause : ancienneté des installations, éléments de process souffrant des conditions actuelles de traitement imposées notamment par les évolutions de la réglementation et la qualité actuelles des déchets, implantation de certains matériels ▪ Les principaux postes concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Four / chaudière : encrassement rapide imposant un arrêt pour ramonage toutes les 6 à 8 semaines et corrosion des tubes à l'entrée de la chaudière • Gaines de fumées / cheminée : corrosions • Vétusté de certains matériels : difficultés d'entretien, maintenance et problématique de pièces de rechange  <p>Page 2</p>
<p>Actions à engager et optimisations envisageables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Exploitation des installations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche permanente d'optimisation par l'exploitant pour réduire les encrassements de la chaudières, ▪ Suivi et surveillance à accroître au niveau des postes sensibles de l'installation : chaudière, gaines de fumées, filtre à manches et cheminées ▼ Une hiérarchisation dans les actions à engager : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en conformité certains éléments de l'unité : contrôle en semi continu des dioxines, disjoncteur, sécurisation de certains accès en toiture, protection foudre, 2. Fiabiliser et garantir la disponibilité de l'unité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un premier temps : engager des investigations complémentaires pour vérifier l'état de certains éléments de process (gaines de fumées, électrofiltre, ▪ Définir un programme d'action dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation et engager les interventions nécessaires (éléments de la chaudière au moment de la décennale, les gaines de fumées ...)  <p>Page 3</p>	<p>Actions à engager et optimisations envisageables (suite)</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Dans le cadre du futur marché d'exploitation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer une surveillance accrue des zones sensibles de l'installations (chaudière, gaines, cheminée, etc.) 2. Définir un programme de renouvellement de certains matériels obsolètes 3. Protection et remplacement de certains matériels (ventilateurs, éleveurs à godets d'évacuation des REFIOM 4. Obtenir un programme précis de travaux courants d'entretien et de GER, 4. Optimisation de l'unité <ol style="list-style-type: none"> 1. Valorisation énergétique, 2. Gestion de l'évacuation des mâchefers 3. ...  <p>Page 4</p>

<i>Estimations financières</i>		<i>Estimations financières (suite)</i>	
1. Mises en conformités réglementaires		3. Entretien et renouvellement sur matériels	
Mesures en semi-continu des dioxines (en cours)	93 000 €HT	Traitement des vibrations du châssis d'air primaire	(fait)
Adaptations rapports DREAL	10 000 €HT	Remplacement automates de régulation de grille du four	18 000 €HT (prochain contrat)
Disconnecteurs sur alimentation en eau potable	4 000 €HT	Remplacement du contrôle de niveau de la bache alimentaire	(en cours)
Sécurisation accès en toitures	15 000 €HT	Remplacement de l'élevateur d'évacuation des REFIOM (y compris structure)	80 000 €HT (prochain contrat)
Protection contre la foudre (nouvelle réglementation)	5 000 €HT	Filter à manches : traitement des points froids – renforcements	(p.m. dans GER)
2. Actions à engager prioritairement pour fiabiliser et garantir la disponibilité de l'unité		4. Optimisations techniques envisageables	
Programme d'inspection (gainés fumées, électrofiltre)	6 500 €HT + 5 000 €HT	Séchage du bois pour optimisation de la valorisation énergétique	1 000 000 €HT
Traitement des panneaux membranes du 1er parcours de la chaudière (2013)	40 000 €HT à 70 000 €HT	Protection et isolement de la zone du ventilateur de tirage	15 000 €HT
Remplacement des gainés de fumées corrodées	35 000 €HT	Amélioration de la gestion des bennes mâchefers	32 000 €HT
Remplacement éventuel de la cheminée si travaux réalisés en avril 2011 ne garantissent pas une tenue au delà de 5 ans	90 000 €HT	Démantèlement de l'électrofiltre et travaux associés (suivi conclusions des investigations complémentaires)	65 000 €HT
	Page 5		Page 6

M. DUVERGNE précise que l'U.V.E. date de 1983. Le four mis en place à l'époque correspondait à des performances précises en ce qui concerne le P.C.I. (Pouvoir Calorifique Inférieur) des ordures ménagères. Or, du fait d'une progression importante du P.C.I. des ordures ménagères (diminution de la part des déchets organiques – augmentation des plastiques), l'installation rencontre des difficultés de fonctionnement (collages, etc. ...). D'autre part, du fait de l'ancienneté de certains équipements, les pièces de rechange deviennent très difficiles à trouver ⇒ nécessité de remplacer ces équipements par du matériel neuf.

Il est rappelé que 100 000 € ont été inscrits au budget 2011 pour la pérennisation du site.

En ce qui concerne la filière bois, ce projet est fiable techniquement même avec l'usine actuelle. Une réflexion est engagée à l'échelle du Pays du Chinonais et cela ne pourra être réalisé que si des subventions sont obtenues.

6) : Eco-Emballages – barème E

Eco-Emballages a reçu son nouvel agrément pour la période 2011-2016. Ce renouvellement a suscité de nombreux débats et a été conclu malgré les points de désaccord importants sur le fond : cf. document ci-joint établi par AMORCE « Synthèse des modifications proposées au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) ».

Sur la forme, le nouveau contrat proposé par Eco-Emballages pour répondre au cahier des charges de son agrément, intitulé « Contrat pour l'Action et la Performance » (CAP), comporte également de multiples points de questionnement et de désaccord soulevés par les collectivités.

Cependant, le nouveau barème (barème E) est susceptible d'apporter des soutiens supplémentaires importants au SMICTOM du Chinonais (environ 160 000 € par rapport aux

prévisions budgétaires 2011) et ce, dès 2011 (pour mémoire le contrat en cours avec Eco-Emballages arrive normalement à échéance le 31.12.2011).

C'est pourquoi, il est proposé :

- d'anticiper d'1 an le passage au barème E
- d'autoriser le Président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance dans les conditions suivantes :
 - Des négociations à l'échelon national sont demandées par les collectivités et certaines de leurs associations de représentant telles que Amorce ou le CNR, sur certains points du CAP. Il est donc proposé de surseoir à la signature effective du CAP dans l'attente de ces négociations ;
 - La signature interviendra cependant avant le 31.12.2011
- De choisir l'option « filière » pour la reprise de l'ensemble des matériaux concernés par le CAP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'ensemble des propositions susvisées.

3) : Sacs Poubelles 2012 : lancement d'un marché d'appel d'offres

Pour Mémoire.: Résultat du marché concernant l'approvisionnement pour l'année 2011 de sacs poubelles

lot 1 : Sacs poubelles gris

lot 1 : Sacs poubelles gris							
Nom de la Sté attributaire		Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)					
	Montant Global correspondant aux quantités minimums			Montant Global correspondant aux quantités maximums			
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	1 650 000	27,1	44 715,00	2 000 000	27,1	54 200,00	
Sacs gris de 100 litres - 50 microns	1 100 000	68	74 800,00	1 600 000	68	108 800,00	
Housses 1000 L	5 000	545	2 725,00	10 000	545	5 450,00	
TOTAL HT			122 240,00	TOTAL HT			168 450,00

lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel

lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel							
Nom de la Sté attributaire		Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)					
	Montant Global correspondant aux quantités minimums			Montant Global correspondant aux quantités maximums			
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1500000	38,20	57 300,00	2000000	38,20	76 400,00	
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	50000	64,40	3 220,00	100000	64,40	6 440,00	
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns avec lien traditionnel	510000	24,40	12 444,00	780000	24,40	19 032,00	
TOTAL HT			72 964,00	TOTAL HT			101 872,00

En ce qui concerne l'approvisionnement pour 2012 en sacs poubelles, le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres concernant l'approvisionnement pour l'année 2012 des sacs poubelles
- autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution

5) : *Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre et Loire*

Les services de la Préfecture d'Indre et Loire ont adressé début mai 2011 dans chaque collectivité un projet de schéma.

Ce schéma, consultable sur le site internet de la Préfecture, est soumis pour avis aux collectivités concernées par les propositions de modification de la situation de la coopération intercommunale existante. Cet avis doit être exprimé dans un délai de trois mois et à défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Dans le projet de schéma, il est à souligner que le SMICTOM du CHINONNAIS est inscrit dans la liste des syndicats dont le maintien est proposé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'inscription du SMICTOM du CHINONNAIS dans la liste « Syndicats maintenus en l'état ».

Intervention de M. F. HENNEBEL – Evolution des structures chargées des ordures ménagères vers un Syndicat unique sur le Département d'Indre et Loire

M. DUVERGNE précise que l'adhésion du SMICTOM du CHINONNAIS à Touraine Propre n'est pas d'actualité.

La question pourra éventuellement se poser à l'issue de la révision du plan départemental.

4) : *Opération Compostage*

En partenariat avec la Communauté de Communes et la commune, le SMICTOM du CHINONNAIS teste actuellement une action « compostage de quartier » sur CHINON.

Pour ce faire du matériel spécifique a été acheté :

- ✚ Composteurs en bois de 600 Litres
- ✚ Collecteurs de feuilles/broyat de 600 Litres
- ✚ Bio seaux de 9,5 litres

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les conditions financières de cette mise à disposition du matériel aux collectivités/associations demanderesse.

Proposition :

Facturation aux **syndics, associations, collectivités et bailleurs** faisant la demande de mise à disposition du matériel sur la même base de calcul que pour les particuliers.

	<i>Prix d'achat (€)</i>	<i>Prix de revente (€)</i>
<i>Composteur collectif bois (600L)</i>	<i>51 € HT</i>	30 € TTC
<i>Collecteur de feuilles collectif</i>	<i>38 € HT</i>	25 € TTC

Les kits "**bio-seau + bâton aérateur**" resteraient à 3€ TTC pour particuliers comme pour les collectifs.

Il est proposé également que les composteurs collectifs et collecteurs de feuilles soient exclusivement **mis à la disposition des syndicats, associations, collectivités locales et bailleurs** (et non aux particuliers).

En cas de validation par le Comité Syndical, ces nouvelles dispositions compléteront en conséquence les délibérations prises le 25.03.2002 et le 01.03.2010 « Compostage : création d'une régie de recettes ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'ensemble des propositions susvisées.

1) *Approbation des comptes rendus des réunions du Comité Syndical du 14.03.2011 et du 28.03.2011*

Les comptes rendus des réunions du Comité Syndical du 14.03.2011 et du 28.03.2011 sont soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical

⇒ **Ils sont approuvés à la majorité (1 abstention).**

7) **Questions et informations diverses**

Traitement des déchets ménagers – Etude solutions alternatives - Intervention de M. F. HENNEBEL

Une lettre signée par 15 élus du SMICTOM du CHINONNAIS a été adressée au Président le 23 mai dernier. Dans ce courrier, il est demandé de mettre à l'ordre du jour d'un prochain Comité Syndical le lancement d'une étude évaluant d'autres solutions de traitement par rapport à l'incinération. En particulier, il est précisé qu'il existe sur le Département deux Centres d'Enfouissement de grande capacité, et il est souhaité que cette solution soit étudiée.

M. DUVERGNE donne lecture de la réponse faite « **A cette requête, je répondrai que l'ensemble des hypothèses de traitement est actuellement en cours d'études à l'échelon départemental à travers la révision du PEDMA. Il me semble inutile à ce stade que le SMICTOM lance une étude permettant d'évaluer d'autres solutions alternatives à l'incinération. Elle ferait doublon avec celle menée par le Conseil Général et induirait des dépenses « superflues » pour notre SMICTOM.** »

Un élu précise l'objet précis de ce courrier ⇒ Mise en attente de la remise en l'état de l'UV.E. avec enfouissement éventuel.

En ce qui concerne la révision du Schéma départemental, et suite à la demande de M. F. HENNEBEL, le SMICTOM tiendra informé les élus des travaux de la commission chargée de la révision du schéma départemental. A ce jour, seule la première étape est finalisée. Il s'agit de la phase « Bilan et état des lieux » ⇒ mise en ligne sur le site internet du SMICTOM du CHINONNAIS et présentation au Comité Syndical.

Séance levée à 19 H 35

**Le Président
J.P. DUVERGNE**

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 29.06.2011 - 17H30

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Mme BERKANE Florence
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Absents
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
BEAUMONT EN VERON	M. MAIRE Alain
BRASLOU ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. GUERIN André
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. HENNEBEL Franck
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	Absents Excusés
CINAIS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE	Absents
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	M. BRISSEAU Daniel
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES	Mme JONES Geneviève
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	M. LEMAIRE Hubert
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS	Mme GERBIER André
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. DEBIEN Jean Paul
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. TURQUOIS Robert
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme BAYARD Martine ⇨ procuration donnée à Mme VERNA Michèle (Sazilly)
MAZIERES DE TOURAINE	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. AZNAR Francis ⇨ procuration donnée à Mme MORIN Françoise (Pouzay)
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	M. LE HERON Christian
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MASSE Marie Claude
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	M. GROLLAUD Alain
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme YVON Marinette
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents

ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	M. DAUDIN René
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LECOMTE Serge
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme ALBERT Maryvonne ⇒ procuration donnée à M. SALLARD Raynald (Couziers)
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme DELUGRE Jeanine
SAVIGNY EN VERON	Mme HAUTCOEUR Marie Laure
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	Mme VERNA Michèle
SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. RAMBAULT Bernard
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	Absents
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. BLAIS Robert
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. TESTON Martial
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Absents
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. DOUCHET Didier
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme L. TROKHATCHEFF
- * Mme S. DAUCE
- *

Absents Excusés

Mme C. CHEMINOT Trésorière Principale de CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 39

Membres votants : 42

Secrétaire de séance : Mme N. SENNEGON